

Postulat du Groupe PSIG : « Energies renouvelables et rénovations énergétiques : information et incitation pour les propriétaires de la commune de Morges ».

Les membres de ce Conseil connaissent l'engagement de la Ville de Morges en faveur du développement durable et de son soutien aux énergies renouvelables. Nous l'avons voté en janvier dernier : la mise à jour du fonds d'encouragement permet d'offrir une vingtaine de subventions aux citoyennes et citoyens de Morges.

Si une grosse moitié de ces aides peuvent être sollicitées par tou-te-s les habitant-e-s de la ville, l'autre partie n'est destinée qu'aux propriétaires : il s'agit de celles portant sur la production d'énergie renouvelable, les nouvelles constructions à haute efficacité énergétique, l'assainissement des bâtiments, ainsi que la pose d'une borne de recharge électrique pour les véhicules.

A l'heure où la crise ukrainienne nous fait prendre conscience de la dépendance de notre pays aux énergies fossiles, notamment issues de Russie, le nombre de demandes pour l'installation de pompes à chaleur ou de panneaux solaires photovoltaïques va forcément augmenter, alors même qu'on constate en Suisse, pour ces deux systèmes de chauffage, une augmentation annuelle de 20% des annonces d'installation depuis 2019. Ainsi, en 2021, 22'000 installations solaires ont été annoncées dans notre pays. Si on fait une règle de 3, ce serait une quarantaine de nouvelles installations solaires qui ont dû être installées l'an dernier pour la ville de Morges.

Mais qu'en est-il vraiment ? C'est la question que l'on se pose en regardant le site internet communal qui propose bien la liste des subventions qui peuvent être sollicitées par le biais du formulaire ad hoc qu'il s'agit de remplir, ainsi que quelques liens vers des sites décrivant différentes subventions cantonales ou fédérales, mais sans plus d'informations.

Le Groupe PSIG, en soutenant l'augmentation d'un point d'impôt pour l'année 2022, souhaitait offrir à la Municipalité les moyens de mettre en œuvre la politique énergétique qu'elle vise pour 2035 de manière plus active que les voies de communication actuelles que sont le site internet, les publications communales ou la presse. Les quelque 850'000.- francs que cela représente devraient permettre la mise en place d'une politique active de démarchage des propriétaires.

Par ce postulat, le PSIG demande à la Municipalité d'envisager la possibilité de concrétiser les orientations suivantes :

- Établir, sur la base du registre cantonal des bâtiments (RCB) ou des registres communaux, la liste des bâtiments
 - o dont l'année de construction indique qu'une rénovation thermique serait bienvenue
 - o dont le système de chauffage fonctionne encore aux énergies fossiles, voire à l'électricité
 - o sur lesquels des panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques n'ont pas été installés

Il s'agirait ensuite de

- Contacter les propriétaires en les informant des subventions communales et cantonales à leur disposition, de la possibilité de se raccorder à un (futur) chauffage à distance, de l'existence du programme Morges RénoVe, etc.
- Proposer quelques exemples chiffrés et incitatifs de rénovation ou d'amélioration énergétique sur le site internet communal.
- Développer une solution pour l'octroi des subventions avant travaux spécifique pour les propriétaires ayant des revenus peu élevés qui ne leur permettent pas d'avancer les montants nécessaires aux travaux de leur maison.

Morges, le 6 avril 2022

Pour le groupe PSIG, Nicole Jufer Tissot

H-F
JST
N. Jufer Tissot
N. Rodt
Alain
Erud
Cassan
1000
Chy
N. Jufer
S. Choe